

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEoud, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEoud Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés: ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à PEYRON Michel, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEoud Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à PARPILLON Christian, BLANCHET Ouria donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, SCARAFAGIO Stéphane, MARROU Jehanne, BERTRAND Gina.

Absents: GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, BACHENET Claude.

RAPPORT N° 2025/221 : Décision Modificative n°3, budget primitif Principal 2025 : ajustement de crédits

Les crédits prévus parmi certains chapitres du budget de l'exercice 2025 sont à ajuster. Il est nécessaire de voter les mouvements de crédits et de débit selon les détails ci-dessous :

- Intérêts d'emprunts :** il convient d'ajuster les crédits ouverts sur cet article en lien avec les intérêts des 2 prêts relais souscrits pour le bâtiment de l'OTI et l'aménagement des locaux pour le siège de la CCSP afin de les intégrer : + 14 649 €.
Cette dépense sera compensée par les recettes fiscales reçues non prévues au budget 2025
- Ajustement opérations patrimoniales :** Afin de mettre à jour l'actif il convient d'augmenter en dépenses et en recettes les articles permettant de basculer les études en travaux en cours ou en travaux finis : + 200 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **D'ACCEPTER** la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Imputation	Objet et nature	Montant	Imputation	Objet et nature	Montant
66111 (66)	Intérêts d'emprunt	+14 649	73111 (731)	Fiscalité directe	+ 14 649
TOTAL		+ 14 649	TOTAL		+ 14 649

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Objet et nature	Montant	Imputation	Objet et nature	Montant
2128 (041)	Opérations patrimoniales autres agencements	+ 50 000	2031 (041)	Opérations patrimoniales (frais d'études)	+ 200 000 €
2181 (041)	Opérations patrimoniales installations générales	+ 50 000			
2315 (041)	Opérations patrimoniales installations matériel	+ 50 000			
2318 (041)	Opérations patrimoniales autres immobilisations corporelles	+ 50 000			
TOTAL		+ 200 000	TOTAL		+ 200 000

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEoud